



**PÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

Liberté
Égalité
Fraternité

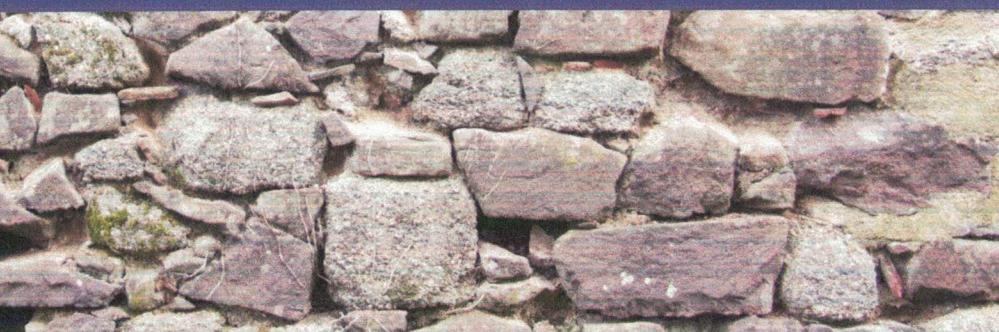
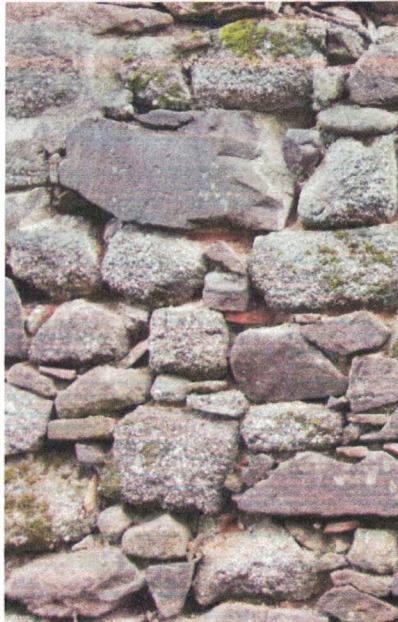
Direction régionale
des affaires culturelles



Fiche 2

Mur dégradé présentant des joints très creux,
avec dalles partiellement manquantes

-> restitution des calles manquantes
et profondeur des joints neufs



DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Le mur présente des élévations saines, bien verticales, sans désordres structurels. Seule une forte usure des joints menace son intégrité à moyen terme. Les calles entre parements ont disparu localement, et il existe des manques ponctuels

Il existe des parties mieux conservées permettant de connaître la nature des calles d'origine et leur mise en œuvre ancienne.

ENJEUX

- Éviter la perte des calles fragilisées, responsable du descellement ultérieur des parements
- Empêcher la pénétration et la croissance de végétation dans les parois, en obturant les joints
- Empêcher la pénétration d'eau par les joints ouverts et les petits espaces laissés par les manques de calles
- Conserver la lecture de la logique de mise en œuvre du mur médiéval, l'usage des calles étant un élément essentiel dans la pose des blocs de parements
- Insérer localement des calles de nature identique à l'origine, ceci afin de ne pas créer de faux « joints » larges de 10 à 20cm
- Viser à une harmonie d'aspect entre joints neufs et anciens (même niveau, granulométrie, couleur, etc.) correspondants à un état d'usure ancien de la paroi



Ortenbourg : joints très dégradés, avec perte de petites calles

NATURE DES INTERVENTIONS SUR LES FACES VERTICALES

- Relevés de l'existant ; OBSERVER la périphérie, au cas par cas. CHAQUE CAS EST DIFFERENT !
- Purge des joints dégradés, décrottage, en maintenant rigoureusement les calles en position
- Nettoyage des fonds de joints à l'eau (dépose/repose immédiate de calles instables)
- Insertion de calles identiques à celles conservées en périphérie, lorsqu'il y a des trous résultant de la perte de calles
- Fourrage des joints en joint creux ou pierre vue, selon l'état de la périphérie, viser une harmonie d'aspect, sans falsifier
- Brosse des joints quelques heures après réalisation, protection contre pluie et soleil



Ortenbourg, autre partie du même mur, non dégradée

POINTS D'ATTENTION : MANQUES PONCTUELS DE CALLES

Dans le cas du granite, l'usage de calles de petites tailles était fréquent. Elles venaient combler presque intégralement de grands vides entre blocs polygonaux. Leur perte laisse des vides très importants, et laisser ces vides en creux dénature le mur.

1. lorsqu'il y a homogénéité-continuité évidente tant dans la nature que dans la mise en œuvre des calles en périphérie, une calle similaire à l'existant périphérique pourra être réinsérée, de manière à éviter de tels « trous ». Il serait très préjudiciable de remplir de grands vides avec du mortier, ce qui contredirait la mise en œuvre initiale.

2. avec un mur présentant des disparités de calles (alternances fragments de tuile, granite et grès, par exemple), il ne sera procédé à aucun complément, ceci afin de ne pas perturber une lecture archéologique du mur, l'usage de calles variées présentant ici un intérêt particulier. Les manques de cales seront ainsi laissés en creux, et jointés très en profondeur.



Appareil mixte avec joints de natures diverses ; tuile, schiste, granite (Château d'Andlau)



Appareil de moellons de grès, avec nombreuses calles de grès noyées dans les reliquats d'enduit (Château du Wineck)

ATTENTION

Ces travaux sont soumis à autorisation préalable délivrée par la DRAC selon la nature de la protection au titre des monuments historiques de l'édifice (classé/inscrit) conformément à l'article L.621-9 du Code du Patrimoine, à l'article R.421-16 du Code de l'urbanisme et à la circulaire 2009-022 du 1er décembre 2009 et ils peuvent être conditionnés à la réalisation d'opérations d'archéologie préventive (diagnostic ou fouille) conformément aux articles L.522-1, R.523-9 et R.523-15 du Code du Patrimoine.